

<p>22 Classe demandée (Cf. codes au dos du dossier) ... MC AG2S.....</p> <p>Régime : Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Demande d'internat* <input type="checkbox"/> *sous réserve</p> <p>Option : Badminton oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>PAP <input type="checkbox"/> PPS <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/></p> <p>Boursier : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>	<p>Cadre réservé à l'administration</p> <p>Dossier remis le :</p> <p>Saisie PIA le :</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p>
---	--

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève :

Prénoms de l'élève :

Sexe : Masculin Féminin Nationalité :

Né(e) le : Commune de naissance :

Département de naissance :

N° de portable de l'élève :

Adresse mail de l'élève : (Obligatoire)

.....

ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2022 / 2023

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Classe fréquentée en 2022 / 2023 (Lycée) :

Date :

Signature du Responsable
(mère, tutrice, autre)

Signature du Responsable
(père, tuteur, autre)

Signature de l'élève

RESPONSABLE LEGAL(E) 1 DE L'ÉLÈVE

Lien avec l'élève : Père - Mère - Tuteur - Autre membre de la famille - A.S.E. - Autre

Nom et prénom du (de la) responsable principal(e) :

Domicile : Travail : Portable :

Adresse :

Code postal : - Ville :

Adresse e-mail (obligatoire) :

Autorisez-vous la communication des informations (retard, absences...) par SMS : Oui Non

Nombre total d'enfants à charge : - dont en lycée ou collège public :

Situation emploi :

Profession du (de la) responsable principal(e) :

Occupe un emploi - A la recherche d'un emploi - Sans activité professionnelle - Retraité(e) - Autre

Responsable financier : oui non (1 seul des responsables peut-être le responsable financier)

RESPONSABLE LEGAL(E) 2 (à compléter obligatoirement, même en cas de séparation)

Lien avec l'élève : Père - Mère - Tuteur - Autre membre de la famille - A.S.E. - Autre

Nom et prénom :

Domicile : Travail : Portable :

Adresse :

Code postal : - Ville :

Adresse e-mail (obligatoire) :

Autorisez-vous la communication des informations (retard, absences...) par SMS : Oui Non

Nombre total d'enfants à charge : - dont en lycée ou collège public :

Situation emploi :

Profession :

Occupe un emploi - A la recherche d'un emploi - Sans activité professionnelle - Retraité(e) - Autre

Responsable financier : oui non (1 seul des responsables peut-être le financier)

AUTRE PERSONNE A CONTACTER en cas d'urgence

Nom et prénom :

Adresse :

Lien avec l'élève :

Domicile : Travail : Portable :

CODIFICATION DES CLASSES

	Spécialité	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
3ème	3 ^{ème} Prépa Métiers	3 PPM	/	/
CAP	Equipier Polyvalent de Commerce	2 EPC	T EPC	/
	Electricien	2 ELEC	T ELEC	/
		Seconde	Première	Terminale
BAC PRO	Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités	/	/	T BPAGORA
	Métiers de la Relation Clients	2 BP MRC	1 BPMCV* A et B	T BPMCV* A et B
	Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés	2 BP MNTE**	1 BP MELEC	T BP MELEC
	Maintenance des Systèmes de Production Connectés	2 BP MPMIA***	1 BP MSPC	T BP MSPC****
MC****	Animation Gestion de projets dans le Secteur Sportif	AG2S		

* MCV : Métiers du Commerce et de la Vente options A et B.

** MNTE : Métiers des Transitions Numérique et Energétique.

*** MPMIA : Métiers du Pilotage et de la Maintenance d'Installations Automatisées.

**** MSPC : Maintenance des Systèmes de Production connectés

***** MC : Mention Complémentaire

CONSTITUTION DU DOSSIER DE D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription ① (toutes les rubriques doivent-être soigneusement complétées)

- La feuille « **Informations service intendance** » datée et signée (toutes les rubriques doivent être soigneusement remplies) ②
 - La **fiche d'urgence** ③ ainsi que la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
 - Copie du livret de famille (parents et élève concerné)
 - L'**Attestation d'assurance 2023/2024**
 - Un **Relevé d'Identité Bancaire** (R.I.B.) (pour pouvoir vous rembourser)
- Un don à la **Caisse de Solidarité** en faveur des élèves et de leurs familles :
Les familles peuvent si elles le souhaitent faire un don à la caisse de solidarité du Lycée des Métiers Beauregard (aide au paiement des frais d'internat, de demi-pension, de transport au profit des familles en grande difficulté financière)
Un don de 5 € (ou plus) par chèque à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable du lycée Beauregard peut être adressé ou déposé au service de l'Intendance du lycée uniquement.
- L'**adhésion à la MDL** (Maison Des Lycéens) facultative :
Il est vivement recommandé aux élèves d'adhérer à la MDL pour bénéficier des différents services proposés aux élèves en dehors du temps scolaire (Foyer, Animation éducative....).
Pour adhérer à la MDL, un chèque d'un montant de 10 € à l'ordre de la MDL du Lycée des Métiers Beauregard sera à remettre au secrétariat dans le dossier d'inscription.
- L'**adhésion à l'A.S.** (Association Sportive) avec autorisation parentale (UNSS) ⑤
Tous les mercredis après-midi, les élèves ont la possibilité de pratiquer les activités suivantes : badminton, tennis de table, tennis, musculation, football...
 Adhésion à l'AS, vivement recommandée, dans ce cas joignez :
 Un chèque d'un montant de 25 € à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Beauregard. L'argent est à remettre à M. Maingourd, professeur d'EPS en charge de l'association sportive.
Ce chèque couvre certains frais liés aux activités organisées par l'association sportive (sorties, compétitions, manifestations...).
- + Pour les élèves de PREMIERE et TERMINALE : la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité), l'attestation de recensement ou le certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (J.D.C.)
- + Pour les INTERNES uniquement : la photocopie de l'attestation de la Sécurité Sociale ainsi que la Mutuelle. Elles permettront à la pharmacie, aux kinésithérapeutes, aux médecins que votre enfant serait amené à voir, de mieux gérer votre dossier. Aucune avance de frais pour consultation ou achat de médicaments ne sera accordée par le Lycée
- + En cas de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives, un certificat médical d'inaptitude à l'EPS est téléchargeable sur le site de l'établissement.

RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Le jeudi 29 juin 2023 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 (sur rendez-vous)

Le vendredi 30 juin 2023 de 08h30 à 12h00 (sur rendez-vous)

Le vendredi 30 juin 2023 de 16h00 à 19h00 (sans rendez-vous)

Les lundi 03 et mardi 04 juillet 2023 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 (sur rendez-vous)

Pas d'envoi postal

NB : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

INFORMATIONS SERVICE INTENDANCE

→ EXEMPLAIRE DESTINÉ AU LYCÉE

NOM, Prénom de l'élève

Classe 2023/2024 :

Classe 2022/2023 :

Régime :Externe

Demi-pensionnaire

Interne

Boursier : Oui

Non

Ne sais pas

<p>Responsable légal(e) qui paie les frais scolaires</p>	<p>Nom : Prénom : Qualité (Père/Mère) : adresse :</p> <p>.....</p> <p>Numéro de téléphone : adresse email :</p> <p>.....</p>
<p>Responsable légal(e) qui perçoit les bourses (si différent du responsable ci- dessus)</p>	<p>Nom : Prénom : Qualité (Père/Mère) : adresse :</p> <p>.....</p> <p>Numéro de téléphone : adresse email :</p> <p>.....</p>
<p>Si l'élève est pris en charge par un organisme social / ASE, etc.</p>	<p>Nom / Organisme : Nom du responsable : adresse :</p> <p>.....</p> <p>Numéro de téléphone : adresse email :</p> <p>.....</p>

Fait à le/...../2023

Signature du/des responsable(s) légal/légaux :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB A CETTE FICHE

(avec le nom et le prénom de l'élève inscrit au dos)

Le relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal est nécessaire pour payer les bourses et pour effectuer les remboursements des frais de stage. Avec autorisation de leurs parents, les élèves majeurs peuvent fournir leur RIB personnel pour le remboursement des frais de stage (uniquement).

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

INFORMATIONS SERVICE INTENDANCE

→ EXEMPLAIRE A CONSERVER

Le secrétariat d'intendance est joignable au 02 47 29 80 00.

I - PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION ET DE L'INTERNAT

Les frais de demi-pension et d'internat sont facturés une fois par trimestre et doivent être réglés à la date indiquée sur votre facture (appelée Avis aux Familles), généralement 15 jours après réception de celle-ci.

Les tarifs des repas et de l'internat sont fixés annuellement et s'élèvent pour 2022-2023 à :

	Demi-pension	Internat
sept - décembre	240,72 €	697,67 €
janvier - mars	206,33 €	598,00 €
avril - juin	171,95 €	498,33 €

Le règlement se fait soit :

- par chèque à l'ordre de « l'Agent Comptable du Lycée BEAUREGARD» à déposer au service intendance du Lycée des Métiers Beauregard
- en espèces auprès du service intendance
- par virement bancaire sur le compte du L. P. Beauregard (banque : Trésor Public) en indiquant le nom, le prénom et la classe de votre enfant dans le libellé du virement

IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0037 065

BIC : TRPUFRP1

Un échéancier peut être accordé par l'agent comptable du Lycée sur demande écrite auprès de l'intendance.

Les élèves externes peuvent déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire en achetant au préalable un ticket repas auprès de l'intendance. Le prix du repas est de 4,25 € en 2023.

II - CHANGEMENT DE REGIME AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE

- Le changement de régime s'effectue obligatoirement pour un trimestre entier.
- La demande de changement de régime doit être faite par écrit, avant le 15 décembre ou avant le 15 mars de l'année scolaire au service Intendance.

III - REMISES D'ORDRE

Une remise d'ordre est une réduction du montant de la facture d'internat ou de demi-pension appliquée dans les cas suivants :

- L'élève est en stage obligatoire (PFMP), en séjour pédagogique ou quitte définitivement l'établissement.
- L'élève est absent au moins 5 jours pour raison médicale ou autres motifs justifiés. Dans ce cas, une remise d'ordre est accordée sur demande écrite du (de la) responsable légal(e), adressée au Service Intendance (joindre justificatif d'absence le cas échéant).

IV - ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Une carte magnétique est distribuée aux élèves en début d'année pour accéder au restaurant scolaire. Cette carte est personnelle et individuelle et doit être restituée à l'intendance en fin d'année scolaire. En cas de perte ou de dégradation, l'achat d'une nouvelle carte s'effectue auprès de l'intendance et coûte 7,00 € (acte administratif N° 2022-3).

V - INTERNAT

Pour une vie en collectivité agréable, les élèves s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'internat.

Un état des lieux des chambres est effectué en début d'année scolaire et en fin d'année scolaire. Toute dégradation pourra faire l'objet d'un bon de dégradation suivi d'une facturation des frais aux familles.

VI - STAGES

Les formulaires de demande de remboursement sont distribués aux élèves par leur professeur principal avant leur départ en stage et sont aussi disponibles à l'intendance.

➤ Remboursement des déplacements

Voiture : remboursement d' 1 aller/retour par jour à 0,10 €/kilomètre

Transports en commun : remboursement sur présentation des tickets de train ou de bus datés et compostés

➤ Remboursement de restauration

Sur facture datée et signée de l'entreprise

Sur tickets de caisse datés, indiquant uniquement les frais de restauration du stagiaire (ex : restauration rapide, boulangerie...).

Le prix maximum du repas est de 9,00 € auquel on déduit le tarif unitaire d'un repas à la demi-pension (3,43 €). Aucun supplément n'est pris en compte.

Les formulaires de demande de remboursement accompagnés des pièces justificatives doivent être déposés au secrétariat d'intendance au plus tard un mois après la fin du stage. Tout dossier déposé au-delà de ce délai ne sera pas accepté.

Le remboursement des frais est effectué au maximum dans les trois mois suivant la date de dépôt du formulaire complet à l'intendance.

VII - BOURSES

La campagne de demandes de bourse nationale de lycée se déroule en deux périodes :

- Une première période se clôturant avant le début des vacances scolaires le 7 juillet 2023 ;
- Une deuxième période à compter du 1er septembre 2023 pour laquelle toutes les informations vous seront communiquées à la rentrée.

Les demandes se font en ligne ou bien avec un formulaire spécifique de demande de bourse nationale de lycée à retirer auprès du secrétariat.

VIII - FONDS SOCIAL

En cas de difficultés graves, une aide du Fonds Social Lycéen peut être accordée après dépôt d'une demande d'aide auprès de l'Assistante Sociale et avis de la commission. Les dossiers de demande d'aides sont à retirer auprès de l'intendance.

FICHE I-2 : FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS

Nom de l'établissement _____ Année scolaire _____

NOM : _____ Prénom : _____

Classe : _____ Date de naissance : _____

Nom et adresse du père ou du représentant légal :

Nom et adresse de la mère ou de la représentante légale :

N° de Sécurité Sociale (INSEE) : _____ Clé : _____

Adresse du centre de sécurité sociale et Mutuelle : _____

Nom et adresse de l'assurance scolaire : _____

N° du contrat d'adhésion : _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile _____

2. N° du père : Portable _____ Travail _____

3. N° de la mère : Portable _____ Travail _____

4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement et/ou de venir chercher votre enfant _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le plus adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

- Votre enfant a t-il une maladie chronique ?
- Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), ou d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ?

Vous pouvez joindre à ce document la photocopie des vaccins de votre enfant.

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (existence d'une pathologie durable ; d'une allergie alimentaire ou médicamenteuse ; d'un traitement au long cours ; ou d'un handicap pouvant retentir sur la scolarité) :

Les Informations confidentielles seront jointes dans une enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmier(e) de l'Education Nationale.

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :



Rentrée de Septembre 2023

**AUTORISATION PARENTALE POUR L'UNSS
VALIDE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Je soussigné(e)

- Père
- Mère
- Tuteur/Tutrice, représentant(e) légal(e) de l'élève :

Nom : Prénom :

Né(e) le : Classe :

L'autorise à participer aux activités de l'Association Sportive le Mercredi après-midi de 13h à 16h (inscription Obligatoire pour les élèves d'une Section Sportive) :

- Oui
- Non

Joindre à cette Autorisation un chèque de 25€ à l'Ordre de « l'Association Sportive du Lycée »

Fait à Le :

Signature :



LA MAISON DES LYCEENS

L'association "la Maison des Lycéens" a pour objet de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif. Elle est *gérée par des élèves* (soutenus par des enseignants et les CPE) et vise à promouvoir l'apprentissage et l'exercice de la responsabilité. Elle aide au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans le lycée.

Cette association permet, notamment grâce à la cotisation des élèves, de développer des activités péri-éducatives au sein de l'établissement, comme par exemple :

- ✓ organiser des sorties culturelles, ludiques et sportives, etc.
- ✓ financer du mobilier, matériel à l'internat et à l'externat,
- ✓ toute autre activité proposée par des élèves (mise en place d'ordinateurs, réhabilitation d'un billard, utilisation/prêts de matériel de musique, etc.)

Cette cotisation permet également de *bénéficier d'une réduction* lorsqu'une participation aux activités est demandée aux familles.

La cotisation à la **MDL** pour l'année 2023-2024 est fixée à **10 €**.

Cette participation financière est facultative mais c'est uniquement grâce à votre adhésion que nous pourrons faire avancer nos actions.

Nous vous remercions par avance de votre soutien.

P.S. : la cotisation de 10€ est à remettre au secrétariat avec le dossier d'inscription.

COUPON RÉPONSE

Je soussigné Mme, M. : souhaite que ma fille /mon fils



Nom : Prénom :

qui va entrer en classe de : adhère à la Maison des lycéens pour l'année scolaire 2023-2024.

Veuillez trouver ci-joint : un chèque de 10 € à l'ordre de la MDL Beauregard 10€ en espèce

Fait à le

Signature